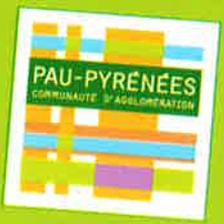




# Artigueloutan



*Madame le Maire  
et l'ensemble du conseil municipal vous souhaitent  
de bonnes fêtes*



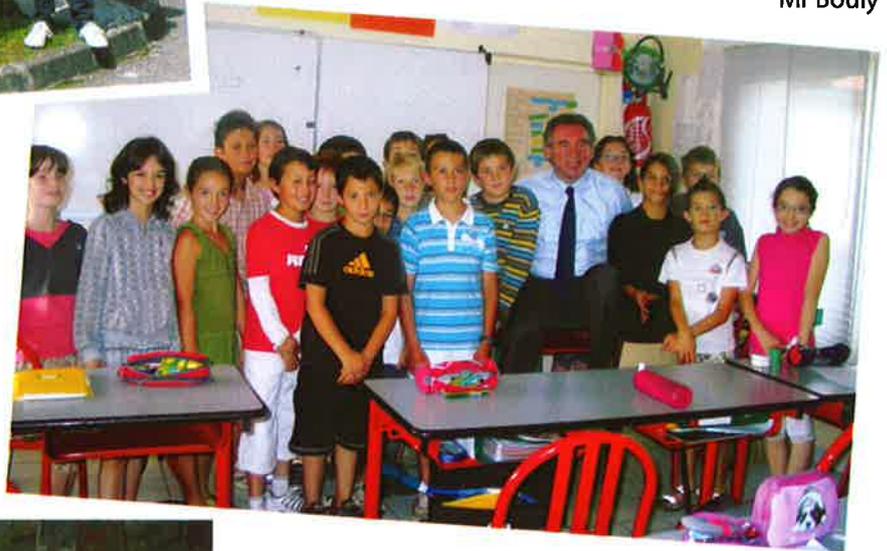
Bulletin  
Municipal  
**n°4**  
Décembre 2009

**Meilleurs Vœux**  
**2010**



Un visiteur de marque à l'école d'Artigueloutan : les écoliers du Cours moyen ont eu le plaisir et l'honneur de recevoir François Bayrou, député de notre circonscription. Pour la deuxième année consécutive, en effet, l'école d'Artigueloutan a été sélectionnée pour présenter un projet de loi à l'Assemblée Nationale ; notre député benjamin était cette année Florent Clos qui est s'est rendu à Paris pour défendre le texte proposé par ses camarades. Toutes nos félicitations à la classe et à son enseignant, Mr Bouly

La fête locale les 19,20 et 21 juin 2009 : le comité nous a offert, cette année encore, de très belles fêtes ; avec deux orchestres « rock » de grande qualité, « Pourkoipa » et les « Leaders », les jeunes comme les moins jeunes ont pu profiter pleinement de deux excellentes soirées "Félicitations au comité 2009"



29 juin : présentation en réunion publique du projet d'aménagement du centre bourg par le cabinet d'étude « architecture et paysages » : après cette première étape, deux groupes composés d'habitants volontaires se sont réunis en novembre afin d'affiner et enrichir la réflexion. Suite en 2010 ...



Le 28 juin : les enfants nous ont offert un magnifique spectacle aux couleurs de l'Afrique; Toutes nos félicitations aux organisateurs de cette magnifique journée, les enseignants, les parents d'élèves.

# COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michèle Laban-Winograd ; Sabine Izard ; Georges Poublan ; Jean Petit ; Marie-Madeleine Lageyre ; Damien Rigabert ; Gaëlle Miqueu ; Christian Lanne-Petit ; Cyrille Pocq ; Michèle Allais ; Alain Personne ; Jean-Claude Pradoux ; Alain Guilhemjouan ; Bertrand Loubet ; Hubert Lassègues .

Réunion du 21 juillet 2009 : Absents : Izard Sabine, a donné pouvoir de voter à Bertrand Loubet ; Lanne-Petit Christian ; Miqueu Gaëlle ; Damien Rigabert ; Pocq Cyrille.

Réunion du 4 septembre 2009 : Absent : Alain Personne, a donné pouvoir de voter à Michèle Laban-Winograd.

Réunion du 30 septembre 2009 : Absent : Damien Rigabert

Réunion du 20 octobre 2009 : Absents : Miqueu Gaëlle, a donné pouvoir de voter à Jean Petit ; Damien Rigabert.

Réunion du 17 novembre 2009 : Absents : Gaëlle Miqueu, Damien Rigabert, Hubert Lassègues, a donné pouvoir de voter à Jean-Claude Pradoux.

## • *Recensement de la population 2010*

Nous vous informons qu'une nouvelle campagne de recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février. En effet, depuis 2005, les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées à tour de rôle tous les cinq ans.

Deux agents recenseurs communaux, Mesdemoiselles LANNE-PETIT Nadège et Géraldine ALLAIS se rendront à votre domicile afin de recueillir les informations nécessaires.

Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil.

Vous trouverez en fin de ce bulletin une information plus complète.

## • *Recensement agricole*

Le recensement de l'agriculture se déroulera du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 30 avril 2011 sur l'ensemble du territoire national.

Une commission consultative communale, chargée de vérifier, valider ou corriger les informations émanant de fichiers statistiques existants a été constituée. Ce travail préalable garantit la qualité du recensement effectué quelques mois plus tard par des enquêteurs nommés par le ministère .

Elle est composée de : Jérôme Clos, André Junqua, François Humaraut, Stéphane Fourcade, Cyrille Pocq, Damien Rigabert, Jean Petit, Christian Lanne-Petit, Georges Pouban.

## • *Voirie et réseaux*

### - *Voirie* :

Le programme voirie 2009 vient d'être terminé pour un montant total de 56 139.00€ TTC.

Ces travaux se sont déroulés en deux temps :

- un programme d'entretien sur de nombreuses voies ( chemin Lapeyrade, rue des Pêcheurs, impasse des Partoles, impasse des Mattots, rue du Hameau, impasse Bistarrou, rue de la Licorne, impasse des Pyrénées), par l'entreprise Lapédagne : 19 255,00€ TTC.
- un programme de réfection plus conséquent ( rue des Chevreuils, rue de l'Egalité, côte du Canal) réalisé par l'entreprise Colas, d'un montant de 34 445.00€ TTC. Ces travaux ont été complétés par l'entreprise Rigabert pour un montant de 2 439,00€ TTC.

L'opération de sécurisation de la côte de la Fontaine, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général, reste d'actualité ; la pose de la passerelle sur le ruisseau Cazalé est également en attente.

### - *Réseau d'assainissement* :

Le syndicat de la Plaine de l'Ousse poursuit l'extension du réseau d'assainissement collectif : le réseau de l'impasse des Pyrénées a été terminé en août tandis que le réseau de la rue des Rives de l'Ousse est en cours d'achèvement.

Le schéma directeur d'assainissement de la commune, prévu jusqu'en 2013, fera l'objet prochainement d'un point d'étape : nous examinerons les travaux qui restent à réaliser au vu des projets d'urbanisation ainsi qu'à la lumière des contrôles effectués dans le cadre du SPANC ( service public d'assainissement non collectif) .

Nous rappelons qu'en 2013, nous intégrerons le service d'assainissement de la communauté d'agglomération, avec les communes d'Idron, Ousse, Lée et Sendets.

### - *Réseaux électriques et France Télécom* :

- l'enfouissement des réseaux prévu rue de la Mairie (entre le cimetière et le restaurant) et rue des Pêcheurs ne sera pas réalisé en 2010 : en effet, dans un souci de cohérence et en concertation avec le Conseil Général, nous avons décidé de reporter le programme de la rue des Pêcheurs sur la rue de la Mairie, dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg. Cette décision s'inscrit dans la perspective de la réalisation d'une étude globale des aménagements de sécurité (trottoirs, pistes cyclables) rue de la Mairie et route de Nousty.

- Renforcement des réseaux rue du Ruisseau : les travaux de renforcement liés à la construction du lotissement Despagnet débuteront le 11 janvier 2010 ; durant deux mois, la circulation sera alternée .

A l'occasion du dépôt d'un permis modificatif par la société Despagnet, nous avons été amenés à nous prononcer sur la faisabilité de construire deux logements (maison jumelée) sur un lot de 900 m<sup>2</sup> : après avoir consulté le service juridique de la communauté d'agglomération et étudié les dispositions de notre Plan local d'urbanisme, nous avons accepté cette demande du lotisseur : dans ce cas, le terrain d'assiette sera en copropriété et aucune division ne pourra être faite. Cette disposition sera applicable seulement sur deux lots.

### • **Indemnisation incendie garage communal ; remplacement du matériel**

Le conseil municipal a accepté les indemnités proposées par notre assurance SMACL concernant le sinistre incendie du 11 juin qui a détruit le dépôt communal.

- indemnité bâtiment et matériel entreposé : 87 409,49 € + montant vétusté 26 835,66€ qui seront récupérés après travaux de reconstruction.
- indemnité tondeuse autoportée : 1 672,24€
- indemnité tracteur : 11 584,66€.

Grâce au prêt de matériel par les communes voisines, Lée, Ousse, Sendets et Nousty, grâce aux travaux réalisés par les agriculteurs du conseil municipal avec leur matériel personnel nous avons pu assurer l'essentiel de l'entretien de la commune.

Le remplacement du matériel a été réalisé cet automne :

- achat d'une tondeuse autoportée neuve Agrivision : 12 797,20€ TTC
- achat tracteur d'occasion ( Renault, concessionnaire Grabe-Bidau), avec « pique-balle » et chargeur neufs: 23 850,00€.

En l'absence de dépôt communal, pour stocker le petit matériel nous utilisons le garage autrefois destiné aux locataires du logement de fonction de l'école. Afin d'abriter le tracteur qui ne trouve pas place à cet endroit, nous envisageons de louer une grange dans l'attente de la reconstruction d'un nouveau dépôt en 2010, sur un autre emplacement que le précédent.

### • **Rentrée scolaire**

Avec un effectif stable de 104 enfants, la rentrée scolaire 2009 s'est déroulée paisiblement, améliorée par la mise en service du nouveau bâtiment de la cantine-garderie.

-l'équipe enseignante est composée de Mr Bouly, directeur, de Mesdames Clément, Billard et Castéra, professeurs des écoles.

- Sandrine Hourtolou a pris la responsabilité de la cantine, gestion des commandes, hygiène et service des repas ;

- Carole Durancet exerce les fonctions d'ATSEM à la maternelle ;

-Agnès Guillo, en contrat à durée déterminée, effectue un temps partiel entre la cantine et le ménage des salles municipales.

- Florine Duneau, animatrice du centre de loisirs est mise à disposition de la commune pour 23h auprès de l'enseignante de la maternelle.

Les tarifs de la cantine et de la garderie n'ont pas été augmentés. L'aide aux devoirs est assurée bénévolement par Mme Jeanine Courrèges.

A l'occasion du conseil d'école, les enseignants ont proposé d'organiser des sorties piscine : dès le mois de janvier et durant 8 semaines, 32 enfants de notre école pourront bénéficier de cours de natation, dispensés à la piscine de NAY . Ils seront encadrés par leurs enseignants et des parents d'élèves disposant de l'agrément nécessaire.

Le budget sera de 1 260€, répartis entre la coopérative de l'association des parents d'élèves et le budget communal. Les crédits nécessaires seront affectés lors du vote du budget 2010, dans l'enveloppe prévue au titre du projet d'école.

## • ***Bâtiments communaux***

Après l'incendie du garage communal en juin 2009, nous avons décidé de mettre en œuvre un programme de contrôle de nos bâtiments publics.

Ainsi, la vérification des installations électriques des salles communales a été effectuée par la société SOCOTEC, pour un coût de 825.00€ TTC. Suite à ce contrôle, la mise en conformité du système d'alarme a été nécessaire, les travaux ont été réalisés par l'entreprise APPELEC.

En 2010, nous prévoyons la vérification de tous les autres bâtiments.

## • ***Aménagement du centre bourg***

Après la réunion publique du 29 juin, le projet a connu quelques avancées :

- une réunion avec le Conseil Général a permis d'entériner les aménagements de sécurité proposés par le cabinet Greslot-Gabaix. Une extension des aménagements sur la rue de la Mairie ainsi que Route de Nousty doit être mise à l'étude afin de parvenir à une vision globale et mener à la signature d'une convention de partenariat commune/Conseil Général. La même réflexion doit être portée sur des aménagements de l'entrée du bourg, route d'Assat : une rencontre avec le Conseil Général sur ce point particulier est prévue en janvier.

- Dans la continuité de son travail sur le centre bourg, Béatrice Greslot, architecte, a accepté de réaliser le projet de construction d'une nouvelle mairie. Le dossier de permis de construire doit être déposé fin janvier 2010 afin de nous permettre de solliciter les aides de l'Etat et du Conseil Général.

Les premières esquisses ont été présentées au Conseil Municipal ainsi qu'aux habitants inscrits dans les deux groupes de travail réunis le 25 et le 27 novembre.

A l'issue de ces rencontres entre conseil municipal et habitants, des options, que nous prendront en compte dans les phases de réalisation, se sont dégagées :

- renforcement de la sécurité aux abords de l'école, des salles municipales en étudiant la possibilité de modifier les sens de circulation sur les voies communales, rue de l'Eglise et rue de l'Ecole ;
- entretien des chemins ruraux existants afin de favoriser les déplacements pédestres et cyclistes, réflexion en vue créer d'autres circuits et relier au centre bourg les quartiers plus excentrés
- rénovation des équipements sportifs, notamment le court de tennis.

**Les prochaines rencontres sont prévues les 9 et 16 janvier: l'objectif principal sera de parcourir nos chemins ruraux, nos propriétés communales afin de mesurer leurs potentialités : rendez-vous devant la mairie à 10h, à pied ou en vélo.**

Les estimations financières relatives, d'une part au projet de construction de la mairie, d'autre part à l'aménagement du centre bourg sont encore à affiner, mais laissent présager un coût élevé qui induira des phases de réalisations différées.

En fonction des réponses à nos demandes de subventions concernant la mairie, nous programmerons ensuite, les aménagements du centre bourg à réaliser en priorité.

## ***• Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse***

D'importants travaux d'aménagement ont été réalisés par le syndicat.

- **construction du canal de décharge du ruisseau Lou Bouey** : les travaux, d'un montant de 107 000€ HT sont aujourd'hui achevés ; l'opération a été conduite par le cabinet HEA (Hydraulique, Environnement Aquitaine), sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat.

- corrélativement à cette réalisation, en amont, il a été procédé au doublement de la canalisation existante par un dalot, rue Henri IV, afin d'éviter le débordement du ruisseau sur la chaussée et la propriété riveraine.

- Ruisseau Cazalé : remplacement du pont existant, ancien et effondré, par un pont cadre de section supérieure afin d'éviter les débordements récurrents sur la rue du Ruisseau.

Nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires qui ont œuvré pour mener à bien ces projets essentiels pour les zones concernées de la commune : Mr Sabin, président du Syndicat d'aménagement hydraulique, Mr Lamblin, chargé des études du cabinet HEA et chargé du suivi des travaux, l'entreprise Guintoli, sans oublier les propriétaires fonciers d'Artigueloutan qui ont permis l'exécution de ces travaux dans le souci de l'intérêt général, au détriment de leurs intérêts particuliers.

## • *Plan communal de sauvegarde*

Grâce à l'implication de trois élus de la commune, Marie-Madeleine Lageyre, Bertrand Loubet et Sabine Izard, le plan communal de sauvegarde est achevé et vous sera présenté en réunion publique le 28 janvier 2010 à 20h30 dans la salle Grande Ourse.

Pour rappel, le plan communal de sauvegarde est une disposition de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 avril 2004, imposant aux communes la mission de protéger la population face aux risques majeurs. En ce qui nous concerne, de nombreux risques sont identifiés : tremblement de terre, inondations, transport de matières dangereuses, événements météorologiques ; un livret d'information a été distribué à tous les foyers de la commune en juin. Des exemplaires restent disponibles à la mairie pour ceux d'entre vous qui l'auraient égaré.

Le plan communal de sauvegarde est un document qui se veut opérationnel afin de gérer les trois temps de crise :

- avant : au titre de la surveillance, de l'information et de l'alerte de la population
- pendant la crise : pour la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement
- après la crise : pour accompagner le retour à la normale.

Le champ d'application du PCS ne se substitue aucunement aux services publics de secours et d'urgence, il en est un complément.

L'expérience, que nous avons vécue en janvier 2009, nous a confirmé la nécessité d'améliorer l'organisation existante de manière concertée avec tous les habitants. Nous vous invitons vivement à assister à la réunion de présentation.

## • *Hommage et commémoration*

A l'initiative d'un habitant de la commune, l'attention du conseil municipal a été attirée sur le passé et les faits de résistance de Monsieur Olazabal Michel, qui a vécu de nombreuses années avec sa famille à Artigueloutan, rue du Ruisseau.

Après une rencontre avec l'épouse et les enfants de Mr Olazabal, aujourd'hui décédé et reposant au cimetière d'Artigueloutan, c'est un vrai travail de mémoire qui pourrait être mené au profit de tous, les plus jeunes comme les plus âgés d'entre nous. En effet, à travers l'histoire de leur père, les enfants Olazabal ont accumulé une remarquable documentation sur cette période de la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale où nos montagnes Pyrénées, grâce à des « passeurs », pouvaient offrir la vie sauve à des résistants et des victimes pourchassées. Michel Olazabal était l'un de ces passeurs.

En concertation étroite avec la famille, le conseil municipal décidera prochainement des actions à mener afin de rendre hommage à Michel Olazabal et à travers son histoire personnelle, nous nous attacherons à renouveler, raviver l'intérêt de tous pour cette période de notre histoire collective.

## • *Communauté d'agglomération*

L'actualité de la communauté d'agglomération est toujours aussi intense et requière une grande présence de la part des représentants de la commune.

De nombreuses actions initiées en 2009 seront mises en œuvre concrètement en 2010, parmi celles-ci, nous signalons l'importance de :

- la nouvelle réglementation de la collecte des ordures ménagères,
- l'amélioration du service public des transports collectifs,

### **1) la collecte des déchets :**

Une étude d'optimisation de la collecte a été lancée depuis juin 2009 avec les objectifs suivants : stabilité du taux de la taxe, diminution des nuisances vis-à-vis de l'environnement avec notamment une réduction des kilométrages, ainsi qu'une nécessaire adaptation des tournées en vue d'améliorer la sécurité des agents. Cette étude a été motivée par l'annonce d'un coût de traitement des ordures ménagères de plus en plus élevé, engendré par les nouvelles dispositions des lois « Grenelle ».

Après de nombreuses réunions et discussions, le bureau des maires de l'agglomération a retenu les options suivantes :

- collecte des déchets ménagers une fois par semaine au lieu de deux actuellement
- collecte du tri sélectif tous les 15 jours, avec mise à disposition de bacs jaunes
- renforcer la sécurité des agents et des usagers en supprimant les marches arrières et les manœuvres dangereuses ; dans certains secteurs, la collecte en mini-bennes sera organisée.
- Généralisation de la collecte du verre en bornes d'apport volontaire, suppression de la collecte du verre au porte à porte à Pau
- Généralisation des points de regroupement pour les déchets ménagers en centre ville de Pau

Ces nouvelles dispositions seront mises en œuvre dans le courant de l'année. La taxe dont nous sommes redevables actuellement ne devrait pas baisser malgré ces efforts de rationalisation, du moins, nous pouvons espérer la maintenir dans des proportions supportables. Il faut rappeler que le taux de la taxe actuelle, 8,40%, n'a pas augmenté depuis 3 ans et reste le moins élevé parmi les taux pratiqués dans les intercommunalités voisines.

### **2) Transport collectif : renouvellement de la délégation à la STAP :**

La presse s'est fait largement l'écho des enjeux liés à la renégociation de la délégation du service public des transports collectifs et il est vrai que la qualité du service rendu aux habitants de l'agglomération, qu'ils vivent à Lescar, à Pau ou à Artigueloutan n'était pas considéré de la même façon par les trois candidats. C'est la STAP qui a proposé la meilleure offre et a été retenue. Une réunion de présentation des nouvelles lignes sera organisée dans chaque commune, de même des réunions de travail sont prévues entre les communes et la STAP afin de mettre en œuvre les meilleures conditions de desserte.



# INFORMATIONS DIVERSES

## - INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Je vous invite à vous inscrire sur la liste électorale de la commune, jusqu'au 31 décembre 2009. Pour cela vous devez adresser (ou présenter) à la mairie le formulaire d'inscription avec une photocopie de votre carte d'identité et un justificatif de domicile. Pour les retardataires, une permanence sera assurée le 31 décembre 2009 de 14 heures à 16 heures.

Les élections Régionales auront lieu **les 14 et 21 mars 2010**.

## - CONGES de fin d'année

L'Agence Postale sera fermée du 25 décembre 2009 au 03 janvier 2010 inclus.

Le Secrétariat de la Mairie sera fermé du 24 décembre 2009 au 03 janvier inclus.

- PROMENADES « PEDAGOGIQUES » : dans le cadre des réflexions portant sur l'aménagement centre bourg, menées par le conseil et les habitants, deux sorties à pied ou en vélo sont organisées afin de mieux connaître notre commune : **le samedi 9 janvier et le samedi 16 janvier** : rendez-vous devant la mairie. Les sorties seront annulées en cas de mauvais temps. Contact : Georges Pouban 06 76 45 06 36

## - RECEPTION DES NOUVEAUX ARRIVANTS

La réception des nouveaux habitants de l'année 2009 et des associations communales aura lieu le **23 janvier 2010**. Une invitation vous sera adressée début janvier.

## - REPAS DES AINES

Nous vous demandons de retenir la date du **24 janvier 2010**, une invitation personnelle sera adressée aux personnes concernées

## - LOTO ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Le loto de l'Association des Parents d'Elèves se déroulera dans la salle Grande Ourse le **13 février 2010**.

## - FOYER RURAL

Le Foyer Rural organisera une sortie raquettes à la neige début mars 2010. La date sera précisée ultérieurement.

## - LOTO FOOTBALL CLUB DE LA VALLEE DE L'OUSSE

Le loto du FCVO aura lieu le 13 mars 2010 à la salle des sports de SOUMOULOU.

## - REPAS DES CHASSEURS

Les chasseurs d'ARTIGUELOUTAN ont le plaisir de vous informer de la date du repas du chevreuil : **le samedi 27 mars 2010** à la Salle communale.

- **SPECTACLE MAGIE ORGANISE PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES:**

un spectacle pour tous, petits et grands , retenez le 09 avril 2010 , salle Grande Ourse.

- **LA FETE DE L'ECOLE** : Elle aura lieu le 13 juin 2010.

- **LES FETES LOCALES** : les 18, 19 et 20 juin.

- **EXPOSITION THERMOGRAPHIE** : la communauté d'agglomération a réalisé une photo aérienne de nos communes sous l'angle de la déperdition de chaleur : vous pourrez identifier votre habitation et vous assurer de la qualité de votre isolation thermique. L'exposition aura lieu du 23 mars au 4 avril 2010, à la mairie. Un technicien spécialisé sera en mesure de vous expliquer les résultats de cette expérience.

- **SDIS64** : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le SDIS (pompiers), n'assurera plus les interventions relatives aux frelons, guêpes ; il faudra, en conséquence faire appel au secteur privé.

Deux entreprises pourront intervenir dans notre secteur : APR, au 05 59 14 14 64, ANTENE , au 05 59 62 19 17. Il est précisé, en outre, qu'en cas de carence du secteur privé, quel qu'en soit le motif, les tarifs de destructions de nids seront fixés à 200.00€ (au lieu de 60.00€, actuellement) et majorés de 100.00€ en cas de recours à une nacelle. Décision qui ne peut qu'agacer, compte tenu de l'augmentation de notre cotisation au SDIS : multipliée par 3 en 2008 !

- **PASSEPORT** : depuis juin 2009, les demandes de passeport ne peuvent plus être déposées à la mairie du domicile ; Trois centres de regroupement traitent les demandes de passeport : la mairie de Pau, la mairie de Morlaàs et la mairie de Soumoulou.



## NOTICE D'INFORMATION

LE RECENSEMENT, CHACUN DE NOUS Y TROUVE SON COMPTE.

### **Le recensement de la population permet de connaître la population de la France et de ses communes.**

Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âges, professions exercées, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logements, etc.

Les résultats du recensement éclairent les décisions des pouvoirs publics en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). Ils aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

### **Cette année, vous êtes recensé(e).**

### **Votre réponse permettra d'actualiser les données disponibles.**

Vous trouverez dans cette notice les indications pour participer à l'enquête du recensement de la population de 2010.

### **Merci de votre participation.**

### **Mes réponses sont strictement confidentielles.**

### **Le recensement respecte les procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).**

- Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires.
- Toutes les statistiques produites sont anonymes.
- Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, notamment les agents recenseurs et personnels de mairie, sont tenues au secret professionnel.
- Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Elles ne sont en aucun cas diffusées à un autre organisme.



### **Ma commune et l'Insee mènent ensemble cette opération.**

Le recensement est placé sous la responsabilité de l'État. Les communes préparent et réalisent les enquêtes de recensement. L'Insee organise et contrôle la collecte, recueille les informations, exploite les questionnaires et diffuse les résultats.

Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse ses questionnaires. **Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.**

## Pourquoi suis-je recensé(e) cette année ?

**Vous habitez une commune de moins de 10 000 habitants :** ces communes réalisent une enquête de recensement exhaustive tous les 5 ans. En 2010, l'enquête de recensement se déroulera dans les mêmes communes qu'en 2005, du **jeudi 21 janvier au samedi 20 février**.

**Vous habitez une commune de 10 000 habitants ou plus :** ces communes réalisent tous les ans une enquête auprès d'un échantillon de leur population. Votre adresse fait partie de l'échantillon constitué pour l'enquête de recensement de 2010. Il se peut qu'un membre de votre voisinage ne soit pas recensé cette année. En 2010, l'enquête de recensement se déroulera dans toutes ces communes du **jeudi 21 janvier au samedi 27 février**.

## Où dois-je me faire recenser ?

**Vous devez vous faire recenser dans votre résidence principale, c'est-à-dire celle où vous passez plus de six mois de l'année.**

### Quelques cas particuliers :

- **L'agent recenseur vous contacte dans votre résidence secondaire :** remplissez uniquement la feuille de logement.
- **L'un de vos enfants est étudiant et majeur :** il sera recensé dans la ville où il loge pour ses études.  
S'il loge dans une autre commune que la vôtre : inscrivez-le sur la liste B de votre feuille de logement.
- **Vous habitez pour votre travail ailleurs que dans votre résidence familiale :** faites-vous recenser avec votre famille.
- **Si votre enfant est en garde alternée :** il est recensé dans le logement où il passe le plus de temps.  
En cas d'égalité de temps passé chez chacun de ses parents : il sera recensé dans le logement où il est présent le jeudi 21 janvier 2010.

## Pourquoi dois-je répondre à des questions si précises ?

**Les informations tirées des réponses de toutes les personnes recensées conduisent à prendre des décisions dans de multiples domaines.**

### Quelques exemples d'utilisation des réponses :

- **La question sur l'adresse du lieu de travail**  
--> connaître la distance et le temps de transport entre le domicile et le lieu de travail de la population pour déterminer les moyens de transport à développer.
- **La question sur le nom et l'activité de l'employeur**  
--> déterminer précisément votre activité professionnelle qui sert à de nombreuses études sur l'emploi.
- **Les questions sur le confort du logement**  
--> préparer les politiques de rénovation de quartier.

**Vos réponses individuelles ne sont en aucun cas diffusées à un autre organisme.**

## Le recensement de la population et moi

### 1. Un agent recenseur recruté par ma mairie vient chez moi.

Je le reconnais grâce à sa carte tricolore avec photographie, signée par le maire. Il me remet les questionnaires du recensement :

- une feuille de logement pour mon foyer ;
- un bulletin individuel pour chaque personne vivant chez moi, quel que soit son âge.

### 2. Je lis et remplis les documents qui m'ont été remis.

L'agent recenseur m'aide à les remplir si je le souhaite.

### 3. Sur rendez-vous, l'agent recenseur vient les récupérer.

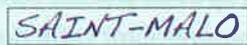
Si je suis souvent absent(e) de mon domicile, je peux :

- confier mes questionnaires remplis, sous enveloppe, à quelqu'un qui les remettra à l'agent recenseur ;
- retourner directement les questionnaires, sous enveloppe, à ma mairie ou à la direction régionale de l'Insee de ma région. L'agent recenseur pourra me remettre une enveloppe à cet effet.

**Dans tous les cas, mes questionnaires remplis doivent être remis avant le 20 ou le 27 février selon la taille de ma commune.**

À la fin de l'enquête, la mairie transmet à l'Insee tous les documents collectés.

## Pour remplir mes questionnaires :

- J'écris au stylo à bille noir ou bleu.
- Je n'utilise ni crayon à papier ni blanc correcteur.
- J'écris très lisiblement  

- Je coche la case qui convient
- Je note un chiffre par case
- Je ne raje pas les autres cases, même si je ne suis pas concerné(e) par la question.
- Je ne plie pas mes questionnaires.

## Je souhaite en savoir plus

**L'agent recenseur et ma mairie sont là pour répondre à mes questions.**

Je peux aussi consulter le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) et trouver dans la rubrique « Recensement de la population » toutes les informations relatives au recensement et les chiffres mis à jour grâce aux dernières enquêtes.



Rentrée scolaire de septembre 2009 : l'équipe pédagogique et les employées municipales : de g à d, 1<sup>er</sup> rang : Hélène Larrieu, auxiliaire de vie scolaire, Estelle Bodin, professeur stagiaire, Jeanine Billard, professeur, Agnès Guillo, employée cantine, Carole Durancet-Latour, ATSEM, Sandrine Hourtolou, responsable cantine, 2<sup>ème</sup> rang : Florine Duneau, animatrice centre de loisirs, Stéphanie Castera, professeur, Sandrine Clément, professeur, Eric Bouly, directeur de l'école.



Vide-grenier du foyer rural le 6 septembre : le rendez-vous de la rentrée des associations

Transhumance le 12 septembre : c'est avec grand plaisir que nous avons retrouvé Stéphane Irribéri, inchangé, et son beau troupeau de brebis. Marche, apéritif et repas animé par "los Trucaïres" ont contribué à cette belle journée organisée par la commission vie locale .



Malgré une pluie battante, de nombreuses personnes étaient présentes lors des cérémonies du 11 Novembre 2009, elles ont pu se réchauffer autour du verre de l'amitié, encore merci.

Les enfants de notre école ont subi avec succès les tests de la prévention routière : ils pourraient bien nous donner des leçons !



**ARTIGUELOUTAN**  
**Jeudi 10 octobre**  
**Mysogénial**  
*présente un spectacle de café-théâtre*  
**Balai Bourrelesque**  
*à l'occasion de la journée internationale de lutte contre la violence faite aux femmes*  
**halle "Grande Ourse" à 21h**  
*Prise des places : adultes 6€, enfants 3€*  
*à partir de 12 ans*



Mysogénial :  
 un spectacle  
 de café-théâtre  
 de qualité  
 le 10 octobre :  
 quand les  
 femmes rient  
 de leurs petits  
 maux, c'est bon  
 pour le moral !

3 octobre 2009 :  
 Mme le Maire et le conseil  
 municipal  
 ont eu le plaisir d'inaugurer  
 deux importantes réalisations  
 pour notre commune : le  
 nouveau bâtiment à l'école qui  
 accueille la cantine, la garderie  
 et le centre de loisirs ;  
 les logements locatifs sociaux ;  
 En présence de Mr le Préfet,  
 de Martines Lignièrès-Cassou,  
 présidente de la communauté  
 d'agglomération, Jean-François  
 Maison, conseiller général et de  
 très nombreuses personnalités qui  
 ont unanimement salué ces deux  
 constructions emblématiques.



Malgré une moindre mobilisation  
 des habitants, nous avons pu néanmoins  
 verser à l'AFM une somme pratiquement  
 équivalente à celle de l'année dernière :  
 tous les participants se sont surpassés  
 et nous offrons un don de 1 614 euros ;  
 nous tenons à remercier très  
 chaleureusement toutes les  
 responsables des associations de  
 la commune: centre de loisirs,  
 parents d'élèves, tennis, foyer rural,

foot, cyclos de la vallée de l'ousse ainsi que les  
 "petites mains" qui ont fabriqué et vendu leurs confitures avec grand  
 profit pour le téléthon. A tous ceux qui ont pédalé, marché, cuisiné,  
 participé au repas, qui ont animé cette journée bénévolement, nous  
 adressons nos sincères remerciements".



Le vendredi 11 décembre :  
 le marché de Noël à l'école.



Repas de Noël à la cantine : un excellent repas,  
 des locaux décorés par les employées municipales,  
 cela donne 83 enfants à la cantine le 17 décembre.